



WERENTZHOUSE

La dépêche municipale

Commune nature



DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE



Notre commune a reçu la plus haute distinction de l'appellation « Commune Nature » pour son engagement dans une démarche de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries et par voie directe, la préservation de la qualité de la ressource en eau.

**L'équipe municipale, la commission
information
et communication numérique ainsi que le
personnel communal
vous souhaitent un bel été**

Bulletin n° 11 — juillet 2019

LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs, chers amis,

Les élections européennes ont posé de nouveaux jalons. De nombreux électeurs ont exprimé leurs craintes face à leur sentiment d'insécurité et face au changement climatique. Il est du devoir des élus d'entendre ces voix mais, ceci ne saurait suffire sans l'implication et la bonne volonté de chaque citoyen, car il est de la responsabilité de chacun d'entre nous d'apporter localement, à son niveau, sa contribution. Le problème de l'environnement ne peut plus se satisfaire de promesses, seuls les actes comptent et il doit être pris à bras le corps par tout un chacun. Cette prise de conscience doit s'inscrire dans un élan de solidarité et de bon sens car, préservation de la faune et intérêts de la collectivité, sont parfois antinomiques. Vous n'êtes pas sans savoir que le climat évolue, et les périodes caniculaires qui se succèdent depuis le mois de juin sont là pour nous le rappeler. *Le réchauffement climatique n'est pas une vue de l'esprit comme pourrait le déclarer un président américain dont je ne citerai pas le nom et je vous invite en épisodes de fortes chaleurs ou de canicule, de faire preuve de solidarité : pensez aux conseils de prévention et aidez les personnes fragiles qui vous entourent.*

L'été est bien là et avec lui vient le temps des grandes vacances. Une époque propice à la détente, à l'oubli des petits tracassés de la vie de tous les jours, au partage de moments complices entre amis ou en famille.

Si, comme tout un chacun, je vais aussi savourer ces mois qui riment avec farniente, campagne, chaleur et chant du coq... je n'en poursuivrai pas moins mes objectifs.

Ceux-ci peuvent se résumer en deux mots : **évolution et préservation.**

Une commune qui progresse est une commune qui sait évoluer, s'adapter au mieux aux besoins de ses habitants. Dans le droit fil de cette idée, nous cherchons à optimiser nos infrastructures : travaux et aménagements réalisés ou en projets, mutualisation de certaines prestations, amélioration du quotidien de nos enfants et de leurs familles... Vous pourrez d'ailleurs prendre plus amplement connaissance de ces différents points dans ce bulletin.

Mais tout cela doit se concrétiser dans le souci de préserver, tant l'équilibre financier de notre budget communal, que ce caractère rural, qui fait tout le charme de notre village. Notre terroir est riche et fécond : de ses hommes comme de ses productions. Il y fait bon vivre. Et si notre but premier est d'agir pour le bien commun, nous souhaitons tout aussi ardemment protéger ce patrimoine, cette qualité de vie qui sont si chers à notre cœur.

Garantir la propreté des rues, fleurir et entretenir les espaces verts, assurer la tranquillité des habitants, sont autant d'exigences qui visent à améliorer le quotidien de tous et à valoriser leur patrimoine. C'est pourquoi nous ne pouvons plus accepter les débordements de quelques-uns caractérisés par des agissements irrespectueux et engendrant des incivilités : les déjections canines, le stationnement anarchique, le vandalisme, les dégradations, les dépôts sauvages d'encombrants sont des fléaux que nous devons bannir de notre commune. Le respect des règles de vie en société est l'affaire de tous. Chaque citoyen a des droits et des devoirs. Il nous appartient de défendre les droits de chacun mais il est également de notre responsabilité de faire appliquer les devoirs de tous.

Explosion d'incivilités !!!

Ceci devient insupportable et la lutte contre les incivilités en tout genre sera plus que jamais le cheval de bataille

de la commune. Une étude de mise sous vidéosurveillance de certains sites et/ou de l'ensemble de la commune va être lancée afin d'identifier les auteurs de ces actes lâches... car il est de notre devoir de mettre fin aux comportements inacceptables d'une minorité qui nuisent à la qualité de vie d'une majorité respectueuse de la loi et des règles élémentaires du bien vivre ensemble.

Jour après jour, nos employés municipaux se donnent beaucoup de peine pour que notre petite commune soit belle et propre. Et vous ? Vous avez à cœur de participer au bien-vivre ensemble ? Je vous invite alors à vous engager. À quoi ? À des valeurs simples mais fondamentales pour faire société : le respect d'autrui, de la nature, des espaces publics...

Bien heureusement, ce premier semestre aura été marqué par des événements plus réjouissants (St-Valentin, Chasse aux Œufs, Journée Citoyenne...) et je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui s'investissent au quotidien : vous êtes des acteurs essentiels pour la vitalité et le dynamisme de notre commune et vous contribuez à son rayonnement.

Avec près de 70 personnes, cette cinquième édition de la journée citoyenne, est une franche réussite ! Au-delà des nombreux travaux réalisés aux quatre coins de la commune, c'est un véritable état d'esprit qui s'est révélé et c'est pour moi un signe des plus encourageants : non seulement nous nous sentons concernés par notre cadre de vie mais en plus nous ne restons pas passifs, nous agissons ensemble pour améliorer notre commune ! Finalement, l'essai a été transformé. La bonne humeur, la convivialité, la fraternité étaient au rendez-vous.

Merci à toutes celles et ceux qui y ont pris part, seuls, en famille ou entre amis...

Nous vous donnons rendez-vous en 2020, pour une nouvelle édition où nous espérons pouvoir vous retrouver au moins aussi nombreux !



Petit à petit, notre village se transforme et l'esprit d'entraide reprend sa place. Bravo à tous, soyez fiers de participer à cette belle aventure. En plus de reconduire cet événement pour les années à venir, il faut nous en inspirer et multiplier les initiatives citoyennes car ensemble, nous pouvons accomplir ce qu'il est impossible de faire seul et cela dans l'intérêt de tous.

Les Élections Municipales se profilent déjà. Elles se dérouleront au mois de mars prochain. La période pré-électorale débutera en septembre 2019. Elle marquera la finalisation des projets en cours et l'achèvement de cinq années intenses de réflexions et de travaux...

Je tiens à vous remercier pour la confiance démontrée à l'égard de l'équipe municipale tout au long de ces années. Je tiens également à remercier mes adjoints pour leur travail constant, leur appui et leur implication, les conseillers qui s'investissent, de même que les employés municipaux, permanents ou temporaires et sans oublier bien sûr l'excellent

travail de tous les bénévoles. Immense merci à vous tous qui faites de notre municipalité un endroit incomparable, où il fait bon vivre ensemble.

Il me tient également à cœur de rappeler que *le rôle d'un conseil municipal est de préserver, d'améliorer la sécurité, le bien-être des habitants de sa commune. Il a également le devoir de créer, de consolider le lien entre toutes les personnes qui vivent sur cette commune, c'est à dire vous.*

Être imaginatif et pragmatique, optimiser les moyens dont nous disposons, dans un seul but : améliorer la vie au quotidien. Voilà comment je conçois l'action municipale.

Depuis le mois de mars, le Très Haut Débit est là, et nous pouvons que nous en féliciter. La fibre optique va devenir votre allié pour une connexion inégalée jusqu'au bout du monde... elle ouvre la voie à de nouvelles technologies sans cesse plus innovantes et permettra le développement de services aux habitants de plus en plus performants. À nous de veiller à ce que l'humain reste au cœur de la révolution numérique en marche ! Le premier budget participatif a été mis en place et je remercie celles et ceux qui nous ont fait part de leurs idées, d'un projet. À présent place au vote. À vous de voter pour vos 3 projets préférés. Dès l'automne, les projets retenus feront l'objet d'une étude approfondie afin de pouvoir finaliser leur mise en œuvre et répondre au mieux à vos besoins en matière d'aménagement, d'amélioration du cadre de vie et de valorisation de notre territoire au travers d'initiatives solidaires ou environnementales.

Il nous faut continuer à imaginer le Werentzhouse de demain, celui de nos enfants et au-delà... À nous de le construire avec des ressources financières de plus en plus réduites, des marges de manœuvres de plus en plus restreintes. À nous de faire preuve de créativité, d'encourager les initiatives, de trouver la motivation nécessaire, l'énergie nécessaire, le tout sans se laisser atteindre par l'obscur morosité actuelle, parce qu'au fond, ce n'est que quand il fait nuit que les étoiles brillent.

En attendant, profitons de l'été... Chaleur, festivités, convivialité... un air de légèreté va souffler, mais n'oublions pas le respect de chacun ! Bruits de voisinage, soirées animées, pensez les uns aux autres ! N'oubliez pas de privilégier l'aspect humain et relationnel avec votre voisinage pour que ces belles soirées se déroulent de la meilleure façon. Hydratez-vous, respirez doucement, et embarquez-vous pour un tour de notre belle commune...

Bel été à tous !

Estivalement vôtre,

Güata Feria en àlla !

Votre Maire, Eric GUTZWILLER





Le Conseil Municipal

Séances des 25 février, 15 avril et 24 juin 2019

Membres du Conseil Municipal : M. GUTZWILLER Eric, Maire

Adjointes au Maire : MM. et Mme MONA Bernard, WOLF Hubert, MANGOLD Karine, CHONG KEE Sténo

Conseillers municipaux : MM. et Mmes ANTHONY Audrey, IDRIS Grégory, KLOPFENSTEIN Nicole, LACHAT Claudia, LAMY Julien, LEBREC Caroline, LEHR-PATTY Aurore, MATHIOT Denis, MULLER Sylvie

Absents :

Séance du 25 février : Mme ANTHONY Audrey (excusée, procuration à M. MONA Bernard), M. LAMY Julien (excusé, procuration à M. GUTZWILLER Eric), Mme Caroline LEBREC (excusée, procuration donnée à Mme LACHAT Claudia) ; Mme LEHR PATTY Aurore (excusée, procuration donnée à M. WOLF Hubert)

Séance du 15 avril : M. IDRIS Grégory (excusé, sans procuration), Mme Caroline LEBREC (non excusée), Mme ANTHONY Audrey (non excusée), Mme MANGOLD Karine (excusée, procuration donnée à M. MONA Bernard), M. Denis MATHIOT (excusé, sans procuration)

Séance du 24 juin : Mme Caroline LEBREC (non excusée), Mme LEHR PATTY Aurore (excusée, procuration donnée à M. GUTZWILLER Eric)

AFFAIRES FINANCIERES

PREVISIONS DE DEPENSES

Projets non aboutis ou à achever (à budgétiser) : signalisation horizontale et verticale à revoir ; mise aux normes des poteaux d'incendie ; création d'un sentier de découverte ; école primaire : remplacement de la porte d'entrée ;

Mairie : climatisation réversible ; accessibilité du local paroissial, du parking arrière de la mairie ; réflexion zéro phyto ; aménagement d'un parking de covoiturage (salle polyvalente) ; travaux sur chemins forestiers ; stockage atelier

Projets 2019 : extension de l'aire de jeux ; réfection du terrain de foot ; cimetière : réflexion globale ; classement des archives anciennes ; protection contre les inondations (bassin de rétention) ; travaux divers à la salle polyvalente ; travaux divers dans les logements communaux ; installation d'un abri à l'ancienne décharge ; revoir le matériel qui ne fonctionne plus au dépôt des pompiers ; acquisition d'un chargeur frontal pour le tracteur communal ; réfection partielle du chemin du vignoble et de la rue de l'école.

ACQUISITIONS/VENTES DE TERRAINS

ELARGISSEMENT DE CHEMIN

La commune a été informée par Me Jehl, notaire à Saint-Louis de la cession d'une parcelle issue de la succession Tritsch (section 6 - parcelle 120 - ban de Werentzhouse). M. Mona suggère d'acquérir une bande de terrain afin d'élargir le chemin attenant, ce qui permettrait d'accéder plus facilement aux ouvrages d'évacuation des eaux du Gehrenbach.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ donne son accord de principe

⇒ charge le maire de finaliser le dossier et l'autorise à signer les documents à intervenir, sur la base d'une largeur uniforme du chemin à 6.5 m.

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

M. le maire rend compte de la réception d'une lettre du 16.5.19 émanant de M. Roland BELTRAN, domicilié 14 rue des chênes et qui souhaite acquérir l'amorce de la rue des chênes située entre le 14 et le 16 en vue d'y construire un garage (parcelle n°140 - section 3).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant que la dite amorce constitue une possibilité d'accès essentielle aux terrains situés à l'arrière des parcelles bâties de la grand'rue - côté pair

Qu'il est indispensable pour la commune de garder cette réserve afin de ne pas hypothéquer une future évolution du PLU intercommunal dans cette zone

➤ donne un avis défavorable à la requête de M. BELTRAN Roland.

PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN A LA COMMUNE

M. et Mme KETTELA Pierre, domiciliés au 14 grand'rue proposent la vente à la commune d'une partie de leur terrain (section 3 - parcelle n° 62) jouxtant la parcelle communale n° 230 - section 3. Il s'agit d'une bande de 6 m de large soit environ 3 ares. Le prix annoncé est de 8000 € l'are. Une discussion s'engage à propos de l'intérêt de cette acquisition pour la commune.

M. LAMY pense qu'en l'état actuel, la parcelle n° 230 est divisible en deux lots, sans travaux supplémentaires de viabilisation. Une division différente implique l'aménagement d'une voie interne et des extensions de réseau. Il n'est pas exclus que M. et Mme KETTELA puissent vendre cette bande de terrain à de futurs acquéreurs des deux parcelles à bâtir.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (hormis M. CHONG KEE Sténio qui n'a pas pris part aux débats et n'a pas pris part au vote)

➤ décide de ne pas donner suite à cette proposition, le surcoût pour une viabilité de trois parcelles étant trop important.

DEMANDES DE SUBVENTIONS A DEPOSER

Le maire est autorisé à déposer toutes demandes de subvention concernant des programmes prévus au budget, au titre de la DSIL, de la DETR, des amendes de police et des nouvelles priorités du Conseil Départemental.

SUBVENTIONS ACCORDEES

Une subvention a été accordée aux associations suivantes :

Association des amis du bibliobus (60 €) ; Groupement d'Action Sociale du personnel (170 €) ; association des amis de Luppach (100 €) ; ass. du musée des amoureux au titre du 30ème anniversaire (500 €) ; Fondation du patrimoine (75 €) ; association part'âge Sep-Wal (100 €) ; conservatoire des sites alsaciens (25 €)

GARANTIE D'EMPRUNT

M. le Maire rend compte : lors de la rénovation du presbytère et sa transformation en logements, la commune s'est portée garante pour un prêt CDC contracté n° 0869640 (en 1999) par HFA DOMIAL (garantie par la commune à 53 % et le conseil départemental à 47 %) sur une base de 1.2 MF soit 182938.82 € (taux TEG : 4.3 %) - durée 32 ans soit jusqu'en 2031. Une première renégociation du prêt a été approuvée en 2008. Par courrier du 11.12.2018, DOMIAL Colmar nous propose une nouvelle renégociation (soit un allongement de 10 ans et une renégociation du taux)

M. le Maire indique également que le bail emphytéotique qui nous lie à HFA DOMIAL pour la partie logements sera échu en mai 2038.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant que la date d'échéance de l'allongement de prêt proposé est supérieure à la date de fin du bail emphytéotique, ce qui ne paraît pas pertinent

Considérant qu'à ce jour, la décision sur l'avenir de ce bâtiment et de ce contrat est prématurée et n'appartient pas aux représentants actuellement en place

➤ ne souhaite pas s'engager pour la renégociation de prêt précitée.

CADEAU DE DEPART D'UN AGENT

Mme HOFFMANN Marie-Claire, adjoint technique chargée du nettoyage des locaux de l'école et de mairie depuis le 1^{er} décembre 2006, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2019. Le Conseil Municipal, sur proposition du maire et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de lui remettre un cadeau pour conclure une fidèle collaboration et en remerciement de sa conscience professionnelle, de son efficacité et de sa disponibilité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les comptes administratif et de gestion 2018 sont approuvés à l'unanimité. Résultat des deux sections, compte-tenu des dépenses et des recettes restant à réaliser

Section de fonctionnement : + 323043.08 €

Section d'investissement : - 129509.14 €

Solde des restes à réaliser : +138276.61 €

Le compte de gestion établi par le percepteur, identique au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019

Il est adopté à l'unanimité. Dépenses et recettes sont équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement : 846748.08 €

Section d'investissement : 994647.27 €

IMPOTS LOCAUX : les taux des impôts locaux sont maintenus

	<u>Taux</u>	<u>Recette attendue</u>
Taxe d'habitation	21.09 %	165 936 €
Taxe foncière bâtie	16.86 %	83 828 €
Taxe foncière non bâtie	83.00 %	15 521 €
CFE	compétence communauté de communes Sundgau	
	TOTAL	265 285 €

TARIFS COMMUNAUX (cimetière, location alambic, droits de place) :

Les tarifs sont maintenus :

- Concession du cimetière (concession simple sur 30 ans) 160 €
- Concession au colombarium pour une durée de 15 ans (2 alvéoles) 400 €
- Droit de place (1/2 journée : 5 € ; 1 journée : 10 €)
- Location alambic (par jour entamé) 10 €

Les tarifs pour une concession au colombarium seront réétudiés par la commission du cimetière (compte-tenu notamment des nouveaux aménagements envisagés) puis revus par le Conseil Municipal. Dans l'attente, le tarif ci-dessous est maintenu (pour un emplacement de deux urnes).

REALISATION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à lancer les consultations et signer les bons de commande pour les programmes ci-dessous (le cas échéant en collaboration avec la commission compétente), dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2019 (le maire ayant délégation pour lancer les programmes inférieurs à 20000 €).

- aménagement d'un sentier de découverte (crédits prévus au BP 2019 : 52236 €)
- budget participatif : en cours - un vote de la population est prévu (crédits prévus : 80000 €)
- réfection chemin du vignoble (crédits prévus au BP 2019 : 40000 €)
- aire de jeux/terrain de foot (crédits prévus au BP 2019 : 20000 €)

Le programme concernant le réaménagement du cimetière sera soumis au conseil municipal.

La commission compétente s'est réunie pour trouver des solutions concernant l'entretien des espaces verts tout en respectant le zéro phyto. Des essais seront menés avant de finaliser la demande de subvention.

CONTRAT D'ASSURANCE DES BENEVOLES

M. le Maire indique, qu'en vertu de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal, il a résilié avec effet au 1.06.19 (sur proposition de la compagnie d'assurance Ciade Courtage) le contrat actuel « individuel accident 15 bénévoles » - police 56626937T, souscrit pour couvrir 15 bénévoles. Le nouveau contrat proposé (aux clients fidèles ...) prévoit un réajustement du tarif annuel par bénévole (qui passe de 41.43 à 18 € TTC). Il a été souscrit au 01.06.2019 pour 20 personnes auprès de la même compagnie, suivant leur proposition du 27.02.2019.

CONTRAT D'ASSURANCE JOURNEE CITOYENNE

Le bénévoles seront couverts auprès de la CIADE contre les risques d'accidents corporels (décès suite à accident ; incapacité permanente suite à accident) ; cotisation par personne assurée : 2.62 €.

CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Les ets LIGNES ET RESEAUX DE L'EST à Illfurth nous proposent un contrat de maintenance sans engagement financier avec une liste de prix d'intervention pour l'entretien de l'éclairage public/illuminations de Noël. Les interventions se feraient en fonction des besoins ; une visite périodique des installations sera prévue tous les mois si besoin ; les prix sont indexés ; contrat sur un an renouvelable tacitement.

Après en avoir délibéré et avoir comparé avec les prix pratiqués par notre prestataire actuel, à savoir les ets SO-DIELEC, le conseil municipal, charge le maire de clarifier certains points et le cas échéant, l'autorise à signer les documents à intervenir.

AFFAIRES DOMANIALES

GESTION DE LA FORET

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC

La certification de gestion forestière durable PEFC arrive à échéance le 31.12.2018. M. le Maire, après avoir détaillé les principales règles, propose de la renouveler. Le coût annoncé s'élève à : 0.65 € par ha + contribution forfaitaire de 20 € pour 5 ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler son adhésion à la certification

PEFC pour la gestion forestière pour une durée de 5 ans à compter du 1.1.2019.

ACQUISITION DE PARCELLES PRIVEES

La commune dispose d'un droit de préemption sur la vente de forêts privées. Par courriers du 8 février 2019, Me Anne SCHMIDT, notaire à Ferrette nous fait part de deux projets de vente

- vente MISSLIN Roger / Yvan GESSER : section 6 - parcelle 152 - 16.9 ares de bois pour un prix de 300 €

- vente CTS KEMPF / Yvan GESSER : section 6 - parcelle 151 - 16.67 ares de bois pour un prix de 300 €.

M. Mona indique que ces parcelles ne présentent pas d'intérêt majeur pour la commune. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, renonce à son droit de préemption.

Par ailleurs, il nous est proposé l'acquisition d'une parcelle forestière par M. MULLER Lionel

- section 7 - parcelle 64 - 14.15 ares

M. Mona indique qu'elle est directement attenante à la forêt communale ; une estimation sera faite par le garde-forestier.

APPROBATION DE LA LISTE DES COMMANDES DE BOIS D'AFFOUAGE

La liste est approuvée ; 122 stères ont été commandés.

PREVISIONS DE COUPES 2019/2020

Les états de prévisions des coupes ainsi que de contrats d'approvisionnement proposés par l'ONF en date du 28.5.2019 sont approuvés. Le bilan net prévisionnel est estimé à 13744 € HT.

Parcelle	Bois œuvre en m3		Bois industrie feuillus en m3	Bois industrie résineux en m3	Bois de chauffage en stères	Bois non façonné en m3	Volume total en m3
	Feuillus	résineux					
10a	122	16	176	3		33	349
4r	25		24			4	53
6a	79		17		160	10	217
7r	37	1	32	0		7	77
TOTAL	263	17	249	3	160	53	696

PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS

RAPPEL DE LA DELIBERATION PRECEDENTE

Suite aux coulées de boue et inondations du 4.6.2018, le Conseil Départemental a souhaité s'impliquer et nous propose une étude hydraulique sur le Gehrenbach et la sortie de l'agglomération vers Fislis.

GEHRENBACH : préconisations

Mise en place de rotations de culture (insuffisant pour des pluies extrêmes)

Mise en place de 2 bassins de rétention (digue enherbée avec tour de vidange et déversoir de sécurité. Il est dimensionné pour un orage centennal)

Coût : Bassin Gehrenbach amont (hors foncier) : 427000 € HT ; Bassin Gehrenbach aval (hors foncier) : 449000 € HT

Prise en charge : 50 % par le CG68 (plafond de subvention : 100 000 € HT) ; 30 % par l'Epage ; 20 % par la commune.

BASSIN DU STOCKACKER : préconisations

Aménagement d'un plateau surélevé avant le cimetière afin de capter les écoulements provenant du fossé au nord de la RD et les envoyer le long du mur du cimetière puis dans les champs et l'Il.

Le conseil municipal en prend note : les montants annoncés pour les travaux sur le Gehrenbach sont sensiblement plus élevés com-

parés à l'étude qui avait été faite par le Conseil Départemental en 2010. Le Maire indique que notre budget ne peut supporter une telle dépense ; néanmoins compte-tenu des risques météorologiques de plus en plus probants, il prendra l'attache des services du Département en vue de trouver une solution acceptable.

Suite à cette première délibération, M. Walter et M. Fink du Département du Haut-Rhin et de l'ATR ont été reçus en mairie. M. le Maire en rend compte

BASSINS DE RETENTION

- la répartition des coûts dépend de la position de l'Epage de l'Ill.
- acquisition des parcelles : il semble que les acquisitions pour la réalisation du bassin aval soient compromises ; les propriétaires des parcelles bassin amont ont été reçus en mairie ; le prix d'acquisition proposé est de 60 €/are ; un des propriétaires émet des conditions à la vente.

PLATEAU PRES DU CIMETIERE

Compte-rendu de réunion - les travaux seraient à la charge de la commune (pour 40 %) et de l'Epage de l'Ill pour 60 % (estimation : 50000 € HT). Une décision de principe de la part de la commune doit être prise mi- mars au plus tard.

Concernant le plateau près du cimetière, M. Mona indique que selon lui, la solution retenue n'est pas la bonne ; il conviendrait de rabaisser la route (côté hors agglomération) ; l'ATR n'y est pas favorable. Pour le bassin amont, il est favorable à un déplacement de l'emprise afin d'épargner le chemin AF et favoriser l'acquisition des parcelles ; il contactera les propriétaires.

M. Chong Kee rappelle que l'Epage de l'Ill a la compétence « lutte contre les inondations » et que ces frais doivent être supportés intégralement par cette structure ; il est néanmoins favorable à l'acquisition des parcelles par la commune afin de simplifier les démarches et en vue d'aboutir plus rapidement. M. le Maire indique que le plan de financement n'est pas encore figé ; il attend un retour du Président de l'Epage de l'Ill.

Aussi le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- souhaite connaître le plan de financement
- donne son accord de principe à la mise en place d'un bassin de rétention amont, sous condition de prise en charge intégrale des travaux par l'Epage de l'Ill et le Département du Haut-Rhin (hormis l'acquisition des terrains qui sera supportée par la commune)
- renonce à la mise en place d'un rehausseur près du cimetière (sur RD9bis), la solution envisagée n'étant pas efficace en cas d'inondation/coulée de boue.

AFFAIRES GENERALES

REMPLACEMENT DE L'AGENT DE NETTOIEMENT

Le conseil municipal décide de redéfinir le poste à compter du 01.05.2019 et de créer un poste permanent d'agent de propreté et d'hygiène relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée annuelle de 500 h (soit 11.04/35^{èmes}).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- | | |
|--|-----------------|
| ➤ Mairie : nettoyage hebdomadaire (49 semaines x 2 h) | 98 h annuelles |
| ➤ Mairie : grand nettoyage et petits nettoyages ponctuels | 36 h annuelles |
| ➤ Ecole : 36 semaines de cours (4 jours dans la semaine) x 6 h | 216 h annuelles |
| ➤ Ecole : grands nettoyages pendant les congés scolaires | 80 h annuelles |
| ➤ Autres travaux ponctuels : nettoyage de la salle polyvalente | |
| Entretien espaces verts ; distribution ponctuelle de courrier | 70 h annuelles |

EPAGE DE L'ILL : statuts

Suite à une première délibération du 25.6.2018, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'extension du périmètre du syndicat à toutes communes du bassin versant de l'Ill et a approuvé les nouveaux statuts du syndicat et sa transformation en EPAGE. Un dossier a été déposé auprès du Préfet ; à ce jour les conditions pour la transformation en EPAGE ne sont pas satisfaisantes ; aussi le Syndicat de l'Ill demande à ses communes membres d'approuver de nouvelles modifications statutaires et de renoncer à sa transformation en EPAGE dans l'attente de clarifications. Le conseil municipal donne un avis favorable et désigne M. WOLF Hubert, délégué titulaire et M. MATHIOT Denis, délégué suppléant au sein du comité.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de Werentzhouse aura lieu du 16.1.2020 au 15.02.2020. Le maire propose de nommer Mme ABT Catherine coordonnateur communal et de donner délégation de fonction à Mme MANGOLD Karine, adjointe au Maire.

Il conviendra de trouver un, voire deux agents recenseurs (si 40 % de réponses sont données par internet, la charge par agent peut s'élever à 280 logements max) - il ne peut pas être un élu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord de principe

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

APPROBATION DU PROJET DE PLUi—secteur ILL ET GERSBACH

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de PLUi—Ill et Gersbach proposé par délibération communautaire du 21.03.2019. Il sera mis à l'enquête publique, probablement à partir de fin août 2019.

ELABORATION DU PLUi ET MISE EN PLACE D'UNE ZAD

Afin de minimiser les conséquences de la suppression de la zone artisanale et en vue d'une future (à long terme) nouvelle zone, M. le Maire indique qu'il est possible de mettre en place une ZAD dans ce secteur. Une ZAD permet d'instaurer un droit de préemption dans les zones qui ne peuvent pas être soumises au droit de préemption urbain afin d'acquérir des terrains en vue de réaliser une opération d'aménagement dont le programme n'est pas encore connu. Elle permet également de lutter contre la spéculation foncière par le système de la date de référence en cas de fixation du prix par le juge de l'expropriation, cette date étant celle de la création de la ZAD. La ZAD a une durée de 6 ans renouvelable au moins une fois. Ce projet doit être soumis et porté par la comcom Sundgau compétente en PLU et DPU. En cas d'avis positif, les terrains seraient acquis par elle.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant que la zone AUe existante dans le PLU actuellement en cours est amenée à disparaître dans le PLUi Ill et Gersbach à venir, notre commune n'étant pas bourg centre et cette zone n'étant pas inscrite dans le SCOT,

Considérant néanmoins que des évolutions réglementaires sont possibles et que la commune a déjà acquis (à un prix bien supérieur au prix agricole), une partie conséquente des terrains de la zone en vue d'une future zone artisanale ; qu'un accès direct (et des réseaux en attente) via le lotissement am herrenweg ont été aménagés dans ce but

Considérant qu'il est de l'intérêt communal de prévoir une future zone artisanale, même à long terme, en fonction des évolutions de la réglementation et du SCOT et que dans ce but il doit être possible de les acquérir dès à présent par voie de préemption

Considérant, qu'à défaut, cette zone pourrait également devenir une zone à bâtir en extension du lotissement am Herrenweg ; que la voie en attente via le lotissement am herreweg permet d'éviter un accès direct sur la RD9bis hors agglomération.

Considérant que la compétence PLU et droit de préemption appartiennent à la communauté de communes Sundgau

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ sollicite M. le Président de la Communauté de Communes Sundgau en vue de la mise en place d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) sur les parcelles n° 126-125-31-124-30-29-28-27-26 - section 8.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Sur proposition du maire, le conseil municipal donne un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la communauté de communes. Il s'agit de mutualiser certains besoins des communes (chaque projet pourra être accepté ou refusé par la collectivité). Exemple : commande groupée pour le traçage routier....

ECOLE-PERISCOLAIRE

SIAS Bouxwiller-Durmenach-Roppentzwiller-Werentzhouse : la communauté de communes Sundgau nous annonce par lettre du 23.05.19 que la mise en place d'un périscolaire pour les enfants de notre RPI est possible. La proposition serait la suivante

- les enfants scolarisés à Durmenach et Roppentzwiller pourront être pris en charge à la sortie de leur école et mangeront au périscolaire de Steinsoultz (puis à Waldighoffen lors de l'intégration dans les nouveaux locaux)
- les enfants scolarisé à Werentzhouse et Bouxwiller pourront être véhiculés vers le périscolaire de Fislis pour y prendre leur repas.
- un accueil du soir est proposé sur Steinsoultz et Waldighoffen ainsi qu'un accueil le mercredi.
- il est suggéré de supprimer le site de Bouxwiller afin de gagner du temps de transport ; cette proposition n'est pas retenue.

Le conseil municipal salue cette décision.

CLECT 2019

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la commune une Attribution de Compensation (AC). Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

Après avoir examiné les propositions de la commission et notre commune n'étant pas directement concernée en 2019, le conseil municipal donne son accord.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- relais Orange : le propriétaire et les Associations Foncières de Werentzhouse et de Bouxwiller ont donné leur accord pour l'implantation d'un relais Orange près de la piste cyclable Durmenach/Bouxwiller.
- Mme PFIFFER Esther a été engagée en qualité d'agent de nettoyage en remplacement de Mme Marie-Claire HOFFMANN
- job d'été : le choix s'est porté sur VILLERMET Nathan qui sera présent 20 h par semaine du 29 juillet au 29 août.

Les grands anniversaires jusqu'au 31 décembre

Mois de juillet 2019

le 5 juillet	ROSENKRANZ Eugène	91 ans
Le 7 juillet	FROEHLY Marie Thérèse	65 ans
Le 8 juillet	ROTHLISBERGER Magdalena	68 ans
Le 8 juillet	URSPRUNG Nicole	65 ans
Le 11 juillet	SCHMITT Clémence	72 ans
Le 19 juillet	DOMINGUES Ildia	66 ans
le 25 juillet	SORDELET Colette	82 ans
Le 28 juillet	DA SILVA Susanna	67 ans



Mois d'août 2019

le 1er août	KETTELA Pierre	89 ans
le 1er août	HATSTATT Madeleine	80 ans
le 1er août	LEROUX Paulette	87 ans
le 4 août	HATSTATT Marcel	85 ans
le 11 août	ACEDO Monique	76 ans
le 13 août	STEHLI Mariette	79 ans
le 21 août	SCHREIBER J-Henri	69 ans
le 22 août	GUTZWILLER Robert	81 ans
le 22 août	SCHOERLIN Joseph	70 ans
le 23 août	VERNON Eric	69 ans

Mois de septembre 2019

le 1er septembre	ROSENKRANZ Denise	84 ans
le 3 septembre	HOLLER Rose - Marie	76 ans
le 4 septembre	MARTI Walter	86 ans
le 4 septembre	FREIMANN Balbine	82 ans
le 12 septembre	ROTTNER Joséphine	88 ans
le 16 septembre	HARNIST Gabrielle	76 ans
le 18 septembre	MULLER Thérèse	92 ans
le 23 septembre	KUGELIN Maurice	70 ans
le 26 septembre	BIPPUS Roland	77 ans
Le 27 septembre	VERNON Yolande	67 ans
le 30 septembre	GELAS Christiane	75 ans
Le 30 septembre	REINOLD Jean-Marc	65 ans

Mois d'octobre 2019

Le 1er octobre	PROBST Marie-Thérèse	71 ans
le 2 octobre	RUFFNY Pierre	86 ans
Le 9 octobre	GEIGER Christian	65 ans
le 10 octobre	REY Madeleine	88 ans
le 11 octobre	HEINIS Christiane	79 ans
le 12 octobre	GUSSY Marie-Louise	72 ans
le 13 octobre	MONA Bernard	68 ans
Le 13 octobre	SFOGGIA Angela	69 ans
Le 17 octobre	HAAS Yvette	67 ans
le 18 octobre	HARNIST Albert	76 ans
Le 19 octobre	SFOGGIA André	65 ans
Le 22 octobre	SPRINGINSFELD Philippe	67 ans
le 22 octobre	ACEDO Lucien	75 ans
le 23 octobre	MEYER Jeanne	87 ans
le 28 octobre	KETTELA Fernande	85 ans
Le 30 octobre	KIELWASSER Christine	65 ans
Le 31 octobre	UHLIN Roswitha	76 ans

Mois de novembre 2019

Le 12 novembre	DREHER Gilbert	83 ans
le 12 novembre	SCHEIDECK Françoise	75 ans
Le 20 novembre	WOLF Hubert	65 ans
Le 26 novembre	LEBREC Jacques	76 ans

Mois de décembre 2019

le 2 décembre	MULLER André	92 ans
Le 3 décembre	HOFFMANN Christophe	65 ans
le 7 décembre	LACHAT Erwin	83 ans
le 11 décembre	WILD René	72 ans
le 14 décembre	MANGOLD Christiane	85 ans
le 24 décembre	STAEGEMANN Brigitte	80 ans
le 27 décembre	DOPPLER Eugène	78 ans
le 31 décembre	NIGLIS Angèle	93 ans

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer sur la liste des anniversaires (à partir de 65 ans) sont priées
de le signaler au secrétariat de la mairie

L'état-civil

NAISSANCES

Evan Olivier, né le 13 juin 2019 à Bâle

Fils de BLIND Régis et de SCHICKLIN Elise

Marvin, né le 22 juin à Mulhouse

Fils de Fabian KIRCHHOFFER et de Julie LEPERE

Viviana Livia Adrienne, née le 27 juin à Altkirch

Fille de Vincent DURAND et de Valentina GIUSTI

Livio Olivier, né le 21 juillet à Mulhouse

Fils de RISACHER Mathieu et de Laetitia RIETH

Bienvenue à eux et toutes nos félicitations aux heureux parents !



MARIAGES

Ils se sont mariés à Werentzhouse

NIGLIS Jean-François et **GERBER Caroline**, le 27 avril

COE Jérôme et **BRENGARTH Joanna**, le 15 juin

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent !



DECES

Mme LANDAUER Thérèse, âgée de 91 ans, nous a quittés le 4 mars

M. REIN Laurent, âgé de 66 ans, est décédé le 7 mars, jour de son anniversaire

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles.

Les grands anniversaires du début de l'année...

Nous leur adressons tous nos vœux de santé et leur souhaitons de profiter des mille petits bonheurs de la vie

M. ROSENKRANZ Eugène a fêté ses 91 ans le 5 juillet



M. HENGY Fridolin a fêté ses 85 ans le 10 mars



Informations mairie

Consultez notre site : www.werentzhouse.fr

Notre page facebook : <https://www.facebook.com/werentzhouse/>

CONGES D'ÉTÉ

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 15 au 21 août inclus.

La permanence des élus du lundi de 18 h à 19 h est maintenue tout au long de l'été.



CONCOURS VILLAGE FLEURI 2019

Comme chaque année au courant de l'été, la commission fera le tour du village pour admirer et prendre note de toutes les maisons fleuries. Une mise à l'honneur sera faite lors des vœux de la Commune, en janvier.



INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES POUR LE 7 FEVRIER 2020 AU PLUS TARD

Les inscriptions sont reçues toute l'année au secrétariat de la mairie ou en ligne

S'INSCRIRE POUR VOTER AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Les nouveaux arrivants, les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française et, en règle générale, les non inscrits peuvent s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 7 février 2020 pour pouvoir voter lors des élections municipales (scrutins des 15 et 22 mars). Les jeunes qui auront 18 ans avant le 22 mars 2020 seront inscrits automatiquement s'ils ont été recensés militairement à Werentzhouse (dans le cas contraire, s'adresser au secrétariat)

Pour s'inscrire : emporter votre carte d'identité de nationalité française et un justificatif de domicile (facture eau, OM, électricité, taxe d'habitation...).

INSCRIPTION EN LIGNE

Il vous est possible à présent de vous inscrire en ligne sous <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> et de vérifier sur quelle liste vous êtes actuellement inscrit(e) sous <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>.

Remarque : il n'est pas possible de vous inscrire directement via le site www.werentzhouse.fr

VOUS ETES CITOYEN D'UN PAYS MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE

Les personnes ayant la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rép. Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) et domiciliées à Werentzhouse peuvent s'inscrire sur les listes pour voter aux élections municipales (avant le 7 février 2020).

Pour s'inscrire : emporter votre pièce d'identité et un justificatif de domicile (facture eau, OM, électricité, taxe d'habitation...).

PROCHAINS RENDEZ-VOUS AVEC LE MEDIABUS

Chaque deuxième lundi du mois, soit

Le 9 septembre, le 14 octobre, novembre férié, le 9 décembre de 15h45 à 16h30 sur le parking en face de l'église



MARCHE NORDIQUE—inscrivez-vous !

C'est gratuit

Le cours de marche nordique géré par l'association SIEL BLEU pour les plus de 55 ans est reconduit ; les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie (débutants acceptés).



NOUS RECRUTONS UN OU DES AGENTS RECENSEURS

Le prochain recensement de la population dans notre commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Pour réaliser cette opération, la commune doit assurer le recrutement d'un, voire deux agents recenseurs (en fonction de la disponibilité des agents), dont le profil est le suivant : rigoureux (se), sérieux (se), discret€, disponible, montrant de réelles capacités relationnelles et favorables à l'outil informatique et à internet. La connaissance de la commune est souhaitable. Les agents recenseurs recrutés auront un contrat de travail et seront nommés par arrêté municipal. Ils suivront une formation spécifique organisée par l'INSEE (en décembre 2019). Ils seront accrédités, posséderont une carte officielle et rempliront leur mission sous la responsabilité du coordonnateur communal.

Les candidats intéressés doivent envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à la mairie, sous forme papier ou par mail à mairie@werentzhouse.fr avant le 30 septembre 2019

APPEL À BÉNÉVOLES 😊

Dans le cadre de la démarche 0 pesticide et pour garder un cadre de vie agréable, la commune de Werentzhouse recherche des habitants bénévoles pour l'entretien des espaces verts, principalement les ilots et massifs de la commune.

Ensemble, nous vous proposons de consacrer quelques heures de votre temps libre pour accomplir par générosité citoyenne des tâches, de desherbage, de taille, de tonte...

Vous êtes sensible à l'environnement, vous souhaitez vous engager dans cette action, alors inscrivez-vous en Mairie afin d'en planifier l'organisation.



DE LA PETANQUE A

WERENTZHOUSE



C'est ouvert à tous et il est inutile de vous inscrire. Jeunes et moins jeunes, les férus de pétanque se retrouvent près de l'aire de jeux pour des parties de pétanque tous les jeudis soir à partir de 19 h pendant l'été (annulé en cas de pluie). Il suffit d'amener vos boules et votre bonne humeur.

LE GRAND CHENE DE WERENTZHOUSE

Il est majestueux et en pleine santé Pour le découvrir, prévoir une petite promenade (après l'ancienne décharge, vous diriger vers Muespach ; quelques centaines de mètres après le carrefour, à gauche, emprunter la place de retournement puis suivez les signes...)



Bravo à tous les bacheliers, titulaires du Brevet des Collèges, des CAP et autres examens et plein succès pour la suite des études ou la recherche d'un emploi !

RESTRICTION DE CERTAINS USAGES DE L'EAU JUSQU'AU 14 OCTOBRE 2019

Notre commune est placée en situation d'alerte par arrêté préfectoral du 12.07.2019.



Il est rappelé qu'en dehors des services d'incendie, tout puisage d'eau sur les poteaux et bouches incendie est strictement interdit sauf s'il a été autorisé par la communauté de communes Sundgau.

MESURES QUI S'APPLIQUENT AUX COMMUNES, PARTICULIERS, USAGES COMMERCIAUX (pour les consommations agricoles, des mesures spécifiques sont mises en place). Sont strictement interdits

- le remplissage des piscines privées à usage familial (sauf si chantier en cours à la date de l'arrêté)
- La lavage des véhicules (sauf dans les stations professionnelles)
- Le lavage des voiries et trottoirs ; le nettoyage des terrasses et façades (sauf dérogation pour salubrité publique)
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics ou privés et des terrains de sport entre 9 h et 20 h
- L'arrosage des jardins potagers, bacs et massifs fleuris entre 9 h et 20 h ; arrosage uniquement manuel ou au goutte à goutte
- L'alimentation des fontaines publiques avec de l'eau potable
- Le remplissage des plans d'eau et bassins d'agrément ou mares, hors piscicultures agréées
- Commerce : limitation au strict nécessaire



TRAVAUX BRUYANTS : BRICOLAGE, TONTE, DEBROUSSAILLAGE,

Pour de bonnes relations de voisinage, veuillez respecter les horaires réglementaires (arrêté municipal n° 38/2010—version intégrale disponible en mairie)

Afin de permettre à chaque habitant de profiter d'une période de calme et de repos, il est rappelé que

Tous travaux bruyants professionnels doivent s'interrompre entre 20 h et 7 h du matin et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants réalisés par les particuliers ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.

LES REGLES CONCERNANT LES HAIES ET ARBRES VIS-À-VIS DE VOS VOISINS

- Les arbres, haies ou arbustes dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à une **distance minimale de 2 mètres de la ligne qui sépare les propriétés.**
- Les plantations dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres doivent être plantées à une **distance minimale de 50 cm de la limite de la propriété.**

La distance se calcule à partir du milieu du tronc de l'arbre, la **hauteur se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de la plantation.**

Il existe toutefois **3 exceptions** : 1. l'existence d'un titre qui vous autorise à ne pas respecter les distances légales ; 2. la servitude par destination du père de famille : l'arbre se trouve sur une propriété qui a été divisée en plusieurs lots ; 3. l'acquisition d'un droit par prescription trentenaire : si un arbre planté à l'intérieur de la limite des 2 mètres dépasse les 2 mètres depuis plus 30 ans, il ne doit pas être déplacé.

Lorsque des branches empiètent sur votre propriété ou lorsque des feuilles et des fruits tombent dans votre jardin, vous êtes ainsi en **droit d'imposer une taille des haies ou un élagage à votre voisinage.** Sachez par ailleurs que vous êtes propriétaire des fruits tombés naturellement sur votre sol et qu'à moins d'avoir obtenu l'accord écrit de votre voisin, vous ne devez jamais couper vous-mêmes les branches qui dépassent.

Quel recours contre un voisin qui refuse de tailler ses haies ?

Votre voisin a l'**obligation légale de débroussailler.** Pour demander à son voisin de couper ses arbres, un courrier en recommandé avec accusé de réception peut suffire. Si aucune démarche amiable n'aboutit et s'il refuse la taille de ses plantations, il vous faudra **saisir le tribunal d'instance afin qu'un juge constate que le défaut d'entretien des plantations provoque un trouble anormal sur votre terrain.**

ET VIVE LA RETRAITE !!!

Marie-Claire HOFFMANN a rejoint notre équipe le 1er décembre 2006 en qualité d'agent de nettoyage et a pris une retraite bien méritée le 30 avril dernier.

Mais Marie-Claire n'a pas seulement été un agent territorial qui se contentait de suivre une feuille de route.... car Marie-Claire est perfectionniste !

- à l'école, nettoyer, astiquer, balayer... Marie-Claire se donne toujours à fond et brique le sol comme personne...
- à la mairie, il faut que ça brille et pour les mariages, question de réputation, pas une trace ne doit rester, elle a l'œil partout !
- au jardinage, devant le cimetière, rien ne lui résiste, elle peste et remue tout, les plantes pour elle n'ont pas de secret...
- au pied levé, nettoyer la salle polyvalente après les fêtes de Noël, c'est pour le meilleur et pour le pire....



Même malade ou par moins dix sous le préau de l'école, Marie-Claire a assuré sa mission jusqu'au bout, avec un dévouement sans bornes !

Nous la remercions pour son engagement, le travail accompli et ses qualités de cœur, pour toutes ces années passées au service de la commune et de l'école.

Nous lui souhaitons, élus et collègues, de prendre le temps de vivre ses passions et de prendre soin d'elle et de ses proches.





La page des associations et des écoles

CONSEIL DE FABRIQUE

Chers amis de Werentzhouse, l'été est maintenant arrivé en fanfare avec une semaine de canicule ! Vous serez toujours les bienvenus en notre église St Wendelin qui vous offrira un havre de fraîcheur... !

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui participent de près ou de loin à la vie paroissiale, en particulier Isabelle Hoffer qui vient assidument nous aider pour le ménage de l'église, un chaleureux merci ! Nous faisons appel aux bonnes volontés de chacun et chacune, chaque geste sera le bienvenu. Le ménage a lieu tous les premiers mardis du mois de 14h à 15h30, information sur le panneau d'affichage devant l'entrée.

N'oubliez pas de noter dans votre agenda *notre prochain repas paroissial du 20 Octobre* avec au menu notre fameux Pot au feu, à ne pas manquer ! Apéritif, potage, pot au feu et café inclus au prix de 15 euros pour les adultes et 6 euros pour les moins de 12 ans. Desserts et boissons en suppléments. Inscriptions au 0660870651.

Si vous avez un lot pour la tombola à nous offrir et ainsi contribuer à notre cause, vous pouvez les apporter à Claudia au 11 rue de Ferrette, merci d'avance !

Nous vous souhaitons un bel été et pour ceux qui ont la chance de partir ou faire une pause, de belles vacances !

Amicalement

L'équipe du conseil de fabrique

ACCW DE WERENTZHOUSE

Beaucoup de familles partent à présent en vacances et malgré cette canicule, il me faut déjà penser à notre 9eme marché de Noël qui se déroulera le 16 et 17 Novembre 2019.

Comme toutes les années, de nombreux exposants seront présents à cette manifestation organisée par l'ACCW.

Ce sera à nouveau un plaisir pour les yeux, mais nous essayerons aussi de satisfaire vos papilles, le samedi midi et soir ainsi que le dimanche midi.

Grâce à vous, cette manifestation a été un succès les années précédentes et nous espérons vous revoir à nouveau cette année.

Mais avant cela, je vous souhaite à tous de belles vacances, en famille, ou entre amis.

Le comité de l'ACCW et sa présidente

ASSOCIATION DE JUMELAGE WERENTZHOUSE-VASSELAY

Tout d'abord l'association vous souhaite de bonnes vacances d'été bien méritées. Enfin nous pouvons profiter des baignades des plages de sable fin et surtout de farniente. Nous nous accordons également une pause estivale.

Malheureusement pour 2019, l'association de jumelage s'est vue contrainte d'annuler le voyage chez nos correspondants à Vasselay qui était prévu pour le WE de l'ascension. Ce sera partie remise en 2020, pour cela nous vous donnerons les informations nécessaires dans le prochain bulletin communal.

Mais avant nous pouvons déjà vous communiquer la date pour notre traditionnelle soirée du **SPACKOBA** qui se déroulera comme les années précédentes dans notre salle communale « **LA GARE** » à Werentzhouse le samedi **21 septembre 2019**. Nous nous réjouissons de votre venue afin de passer un moment agréable.

Très bel été à toutes et à tous et à bientôt

Jocelyne Linder

CP DE WERENTZHOUSE : LES PLANTS DE TOMATES

Au mois de janvier, Enola a semé les graines parce qu'elle a de petits doigts. Au mois de mars, Elise et Maria ont repoté les petits plants. Quand les plants ont fleuri, nous les avons emportés à la maison. J'ai mis mon plant sur le rebord de la fenêtre. Il y a déjà des tomates vertes dessus.

Elisa Schoen



Enola et ses petits doigts. ▲



◀ Maria et Elise au repotage.

ASS. DU MUSEE DES AMOUREUX ET DU PATRIMOINE SUNDGAUVIEN

Chers habitants de Werentzhouse, chers membres du Musée

Après l'immense succès de l'exposition de Pâques à l'occasion du 30ème anniversaire de notre association et la parution du livre « Il était une fois, le Pferterzegla » de Geneviève Grimler, une petite rétrospective s'impose. Les visiteurs ont afflué de partout, des Vosges, Haute Saône, Bas Rhin, Suisse, AllemagneLe petit train reste toujours dans le cœur des sundgauviens et engendre une certaine nostalgie heureuse et bienfaisante.

Merci à tous les collectionneurs et amateurs du « Pferterzegla » qui ont embelli la salle avec le circuit très précis du parcours de ce train qui a sillonné nos villages pendant des décennies. Ils l'ont fait vivre et donné énormément de bonheur aux visiteurs.

Merci à la municipalité de Werentzhouse qui nous a épaulés dans cette manifestation.



Devant un parterre d'élus dont Monsieur René Danesi, Sénateur, Sabine Drexler, Conseillère Départementale, Gilles Frémiot, Vice-Président de la CC Sundgau, Andrée Buchmann, déléguée de l'Olca, Eric Gutzwiller, Maire de Werentzhouse, Armand Reinhard, Maire de Hirsingue (qui a écrit la préface du livre), François Cohendet, Président de l'office du tourisme, et de nombreux maires et élus des alentours et sympathisants, Geneviève Grimler a retracé la vie de l'association puis a présenté le livre concernant le « Pferterzegla ». *« C'est l'image d'une période révolue que je voudrais partager avec vous, à travers mes souvenirs et aussi le témoignage d'autres sundgauviens que j'ai eu la joie de rencontrer, et ainsi de sauver de l'oubli un élément important de notre patrimoine sundgauvien. »*

Le verre de l'amitié offert par la municipalité de Werentzhouse a rassemblé, dans une ambiance sublime, tous les amis du Musée.

Si vous n'avez pas eu la possibilité de vous offrir le livre « Il était une fois le Pferterzegla », livre de 128 pages avec 270 photos, vous pouvez vous le procurer au Musée des amoureux au prix de 22 €. Vous contribuerez ainsi à sauvegarder le patrimoine photographique du Sundgau.



Le Musée est ouvert tous les dimanches après-midi de 14h30 à 18h en juillet et août.

Belles vacances à vous toutes et tous.

ACSL (Association Culturelle, Sport et Loisirs)

Bonjour à toutes et à tous !

Les années passent de plus en plus vite et chaque moment de convivialité, qui nous permet de réunir le plus grand nombre de personnes pour passer de bons moments, est pour nous un vrai plaisir.

Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés à cette réussite.

L'ambiance de l'association a retrouvé son but originel et son esprit d'équipe nécessaire à toutes associations. Nous avons retrouvé le plaisir d'être ensemble pour entretenir, embellir la salle, et organiser les futures manifestations.

C'est pour cela que nous renouvelerons nos soirées dès la rentrée et que nous espérons que nombre d'entre vous viendront s'amuser avec nous.

Manifestations:

Soirée dansante - Samedi le 14.09.2019

Soirée après-ski - Samedi le 30.11.2019

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances et nous souhaitons vous retrouver tous bien bronzés, en pleine forme et en bonne santé.

A bientôt !

GREMPELTURNIER sur le terrain de foot près de la salle polyvalente

DIMANCHE 4 AOUT 2019

Grillades—boissons—tartes flambées—midi et soir

Organisé par la Klika Ohna Mass

Venez soutenir vos équipes !!!!



JOURNEE CITOYENNE 2019

Une fois encore nous avons échappé à la pluie et lorsque nous avons terminé, il est tombé des cordes !! Une fois de plus, il y a eu une super entente et nous vous remercions pour tout ce que vous avez fait pour le village ! D'année en année, nous sommes plus nombreux. Votre participation, votre bonne humeur et votre bonne volonté y sont pour beaucoup. MERCI !!

A tous ceux et toutes celles qui hésiteraient à nous rejoindre en 2020, sachez que vous êtes les bienvenus, que nous prévoyons des chantiers adaptés à tous, qu'il est possible de ne venir qu'une demi-journée, que cette journée se passe en toute décontraction.



Informations diverses

FONDATION AGES

Ensemble, relevons le défi du vieillissement

Vous avez toujours rêvé de participer à des actions concrètes de solidarité près de chez vous ? Ce sera désormais possible avec la Fondation AGES—Alsace Grand Est Seniors. Reconnue d'utilité publique, la Fondation AGES soutient des initiatives en faveur de nos aînés, de leurs aidants et des professionnels du grand âge.

Que vous soyez un particulier, une entreprise ou une association, ensemble nous avons tous un rôle à jouer. Pour ce faire, la Fondation a créé Pulse'Ages : une plateforme de financement participatif dédiée aux projets qui répondent aux enjeux du vieillissement.

L'utilisation de la plate forme est à la portée de tous :

- aux associations porteuses de projets, Pulse'Ages apporte de nombreux avantages pour collecter les fonds nécessaires à leur action : visibilité, crédibilité et accélération
- Aux citoyens, Pulse'Ages offre un terrain de découverte de nombreuses initiatives auxquelles ils pourront apporter leur soutien d'un simple clic
- Aux entreprises, Pulse »Ages propose de formidables opportunités pour exprimer leur solidarité et leur responsabilité sociale en devenant mécène.

Pour être acteur d'une société plus solidaire envers ses aînés, rendez-vous sur www.fondation-ages.org

RESIDENCE-SERIVCES WALDIGHOFFEN

Découvrez la nouvelle résidence sénior des Bateliers du Canal ! Venez visiter des logements entièrement équipés et aménagés selon vos besoins. Plus d'informations disponibles sur le site internet : www.lesbateliersducanal.fr ou au 03.89.36.63.54

BIEN VOUS CHAUFFER TOUT EN REDUISANT LE MONTANT DE VOS FACTURES

Vous êtes propriétaire d'un logement mal isolé et vous souhaitez le rénover ? Bénéficiez jusqu'à 60 % de subventions sur vos travaux.

Le programme d'intérêt général « habiter mieux 68 » est un dispositif mis en place à l'initiative du Conseil départemental partenariat avec l'ANAH mobilisant des aides financières à destination des propriétaires occupants et bailleurs dans l'objectif d'améliorer leur habitat. L'ADIL vous apportera les conseils nécessaires pour l'étude de votre projet. Citivia vous accompagnera gratuitement pour le montage de votre dossier de demande de subvention avec des conseils techniques et la réalisation de votre évaluation énergétique.

Pour quels projets de travaux ? : un nouveau système de chauffage, une installation plus performante de production d'eau chaude, une isolation des combles, des murs extérieurs ou intérieurs de votre logement, le remplacement de vos fenêtres... La condition est d'obtenir un gain énergétique d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants et d'au moins 35 % pour les propriétaires bailleurs.

Contact : contact@adil68.fr—télé : 03.89.21.75.35—demande en ligne : monprojet.anah.gouv.fr

MUSCLER VOS COMPETENCES LINGUISTIQUES ET VOTRE CV

Demandeurs d'emploi, apprenez l'anglais ou l'allemand avec la Région Grand'Est et le Greta.

Renseignements sous www.reussirsansfrontiere.eu

PAS DE DECHETS DANS VOTRE FOURNEAU !

Malgré les nombreuses options d'élimination, subsiste pour certains individus la tentation d'éliminer leurs déchets dans la chaudière à bûches, le poêle ou la cheminée. L'utilisation inappropriée de son fourneau à bois comme « usine d'incinération des déchets » - tout comme la combustion ou le dépôt des déchets en plein air - représente la principale mauvaise voie pour les ordures ménagères. Celui qui élimine ses déchets de cette manière illégale se met en danger lui-même ainsi que ses semblables et son environnement. Des déchets improprement brûlés ou stockés laissent des substances nocives dans l'air et le sol, qui ont un impact négatif dans le voisinage immédiat. En outre, les produits de la combustion des ordures endommagent le fourneau.



Dans les chauffages à bûches on ne doit brûler que du bois à l'état naturel (il est notamment interdit de brûler le papier, le carton et les emballages plastiques, les briques de lait, les résidus de bois des menuiseries, les bois usagés, vieux meubles, portes, lambris...). La Loi dit « le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et la destruction de déchets à domicile à l'aide d'un incinérateur individuel ou d'immeuble sont interdits » - article R131-13 du code pénal—amende de 3ème classe (jusqu'à 450 €).

Les fourneaux supportent mal les déchets :

La combustion de déchets produit des gaz qui endommagent rapidement certains éléments des chauffages au bois (échangeur de chaleur, cheminée). La réparation des dégâts dépasse de loin les économies escomptées sur le coût d'élimination des déchets. Les dépôts supplémentaires dans le fourneau et la cheminée rendent le travail du ramoneur plus difficile, ce qui augmentera sa facture.

Gare aux feux de cheminée :

Les dépôts dans les cheminées ne préoccupent pas que les ramoneurs, les assureurs incendie les craignent également, car ils augmentent singulièrement les risques. **La combustion de déchets peut être considérée comme une faute grave et permettre à l'assureur de se retourner contre l'utilisateur en cas de sinistre.**

L'homme n'est pas un filtre :

Qu'il s'agisse de bois, de plastiques ou de composites, beaucoup de déchets contiennent des métaux lourds et d'autres polluants. Le bois traité avec des couleurs peut contenir du plomb. Leur mise en décharge et leur combustion dans le propre cheminée libèrent ces toxiques et permettent la formation d'autres polluants graves tels que dioxines et furanes, qui sont toxiques pour les hommes, car ils s'accumulent dans les tissus adipeux des organismes vivants. En les brûlant dans le propre chauffage ces polluantes sortent par la cheminée et se déposent dans la proximité. Les dégâts pour hommes, animaux et sol est grand. Une analyse chimique des résidus apporte une preuve valable en cas de combustion illicite et permet des poursuites pénales.

Le brûlage des déchets dans la cheminée ou au jardin est un acte dont on ne mesure pas toujours le danger. Les fumées produites sont non seulement désagréables, mais surtout très dangereuses. Brûler ses déchets ne détruit pas les produits chimiques qu'ils contiennent. Le brûlage ne fait que modifier leur forme, entraînant des réactions chimiques imprévisibles et nocives.

Les fumées, produites par le brûlage à l'air libre entraînent une pollution de l'atmosphère et par conséquent une contamination du sol et des eaux. Les dioxines, éléments toxiques contenus dans les fumées de toute combustion, ne sont qu'un des nombreux polluants produits par le brûlage des déchets ménagers. Ces agents cancérogènes, très toxiques, ne se décomposent pas. Ils sont bioaccumulables.

BUDGET PARTICIPATIF—VOTEZ POUR VOS PROJETS

PREFERES !!!

La commune a lancé en juin son premier « budget participatif ». Pour rappel, le principe est simple : en 2019, une enveloppe de 80000 € sera consacrée aux projets proposés et retenus. Chaque habitant de tout âge peut déposer un dossier de projet. Parmi les dossiers proposés, certains ne sont pas listés ci-dessous pour des raisons diverses (projet déjà en cours, n'est pas de notre compétence...). Les personnes qui les ont proposés seront informées directement.



Voici les idées qui ont été émises ; Il vous est possible de voter pour vos trois idées favorites ; le conseil municipal étudiera par la suite la faisabilité du projet retenu. Si le nombre de votants ne devait pas être significatif, le conseil municipal se réserve le droit de renoncer à la mise en œuvre des projets.

IDEE N° 1 : PROJET SUND'GO

Il s'agit d'un système de covoiturage pour les habitants de Werentzhouse et ceux passant par notre commune ; application mobile avec un parking (salle polyvalente) qui aura une borne pour ceux qui n'ont pas de mobile. Sans contrainte pour les horaires, on se signale sur l'appli et les automobilistes qui sont connectés reçoivent l'information et peuvent s'arrêter ; suggestion sur la ligne Werentzhouse/St Louis (vers la gare par exemple).

Avantages : moins de trafic, moins de pollution, économies pour les habitants qui utilisent le système. Permet de palier le manque de desserte sur St Louis ; action solidaire, sécurisée ; les usagers pourront soit payer, soit se faire payer et donner leurs crédits pour des projets communaux. A étendre éventuellement aux autres villages.

Coût estimé : 30000 € pour l'application + 10000 € de frais divers

IDEE N° 2 : PROJET S'SCHWINS HISLE

Construction d'une porcherie pour 2 à 4 cochons et implantation d'un champ de pommes de terre et /ou potager ouvert aux habitants. Il faudrait 2 terrains clôturés d'environ 100 m2 ou + pour la rotation des parcelles tous les 2 ans. La porcherie devrait comporter au moins 2 à 4 box de 2m2 maxi par box. Les cochons doivent avoir de l'ombre en été et être au sec en hiver à l'abri des vents froids. L'eau courante doit être prévue. Mise en place de poubelles spéciales « restes de tables »

Avantages : allègement des poubelles d'ordures ménagères ; tous les restes de table de la communauté pourront être donnés aux cochons. Ces derniers, après leur croissance, pourront être utilisés comme cochons à la broche où tout le village serait convié à les déguster. L'autre idée, serait de donner les animaux à l'abattoir et vendre la viande et autres dérivés lors du marché au puce par exemple, en vue d'acheter de nouveaux porcelets.

Quant au champ de pommes de terre/potager, une partie des pommes de terre pourront être utilisées pour nourrir les cochons et le reste pourra être vendu ou donné gratuitement aux habitants. Ce potager pourra aussi être utilisé de façon ludique par les écoliers qui pourront planter des graines et ainsi pouvoir récolter les légumes qu'ils ont plantés.

Emplacement envisagé : près des habitations ; terrain non utilisé ou en jachère, donné ou prêté gracieusement ou contre un petit loyer par un habitant .

IDEE N° 3 : NID SECURISE POUR LES CIGOGNES

Mise en place d'un nid sécurisé pour les cigognes sur le toit de l'église

Avantages : sauvegarde d'une espèce emblématique de l'Alsace ; éviter les frais de démantèlement du nid chaque année.

IDEE N° 4 : PARCOURS SANTE ET VITA

Aménagement d'un parcours santé (de préférence en forêt ou lisière de forêt) où l'on peut se promener, pratiquer du sport en pleine nature avec des équipements variés et une taille variable suivant le lieu

Avantages : avoir un cadre pour petits et grands pour des promenades et pouvoir exercer une activité physique

Coût estimé : 14000 €

IDEE N° 5 : FOUR A PAIN—PIZZA ET/OU BARBECUE

Construction d'un four à pain en briques réfractaires d'un diamètre intérieur supérieur ou égal à 1.3 m avec une toiture et une avancée d'environ 3 m (sans branchement électrique ni point d'eau). Utilisation par les particuliers ou assoc. après accord de la mairie.

Avantages : cohésion sociale, lieu de retrouvaille, apprentissage de la fabrication du pain, selon l'emplacement, lieu de pique-nique avec bancs et tables. A construire éventuellement lors d'une journée citoyenne.

Emplacement envisagé : emplacement dégagé dans la forêt ou vers le terrain de foot ou dans la rue du moulin, vers l'III.

Estimation du coût : entre 10000 et 20000 € HT.



Partie à découper et renvoyer à la mairie de Werentzhouse avant le 31 août 2019

Chaque habitant (à partir de 16 ans) peut voter

Jè soussigné

Domicilié

BUDGET PARTICIPATIF 2019

Je vote pour les projets suivants (de une à trois possibilités à numéroté de 1 à 3 par ordre de préférence, dans les cases prévues)

IDEE N° 1 : projet Sund'go

IDEE N° 2 : projet S'schwins hisle

IDEE N° 3 : nid sécurisé pour les cigognes

IDEE N° 4 : parcours santé et vita

IDEE N° 5 : four à pain-pizza et/ou barbecue

BROYAGE POUR PAILLAGE

Avis aux habitants

La commune envisage le broyage de branchages en vue d'en faire des copeaux pour paillage, à prix avantageux.

Si vous êtes intéressé, merci de vous signaler auprès de la mairie le plus rapidement possible.



A RENVOYER A LA MAIRIE OU APPELER AU 03.89.40.42.34 OU MAILER SOUS mairie@werentzhouse.fr

NOM/PRENOM/ADRESSE :

Est intéressé par l'achat de M3 de copeaux (sans engagement)